



## Présentation du projet de Budget pour 2020

Le projet de Budget 2020 traduit la volonté du Conseil Communautaire de poursuivre ses efforts d'optimisation, visant à renforcer l'attractivité, le développement et l'égalité du territoire tout en ayant une gestion rigoureuse des finances publiques, et réaffirmer ses objectifs budgétaires et financiers :

- Assurer l'achèvement des projets en cours de réalisation et la continuité des engagements décidés par la collectivité.
- Respecter les indicateurs de gestion initiaux et repris dans le pacte financier et fiscal suite à la fusion extension.
- Garantir une situation financière stable pour les prochaines années.

### Le budget principal : les chiffres à retenir

**1,649 M€**

Capacité  
d'autofinancement

**1,60 %**

Taux moyen de la dette

**6,2 M€**

Remboursement de la dette



dont :  
**20,794 millions d'euros d'investissements**  
**85,730 millions d'euros de fonctionnement**



Assurer la qualité  
de vie des  
habitants



Accompagner  
l'économie du  
territoire



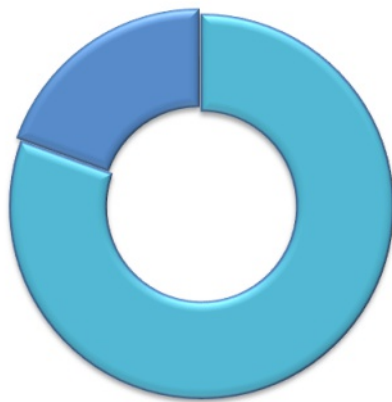
Requalifier les  
secteurs clés



Développer  
l'Enseignement  
supérieur



Préserver la solidarité  
et l'égalité sur le  
Territoire



**BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement s'élève à **85,730 M€**.

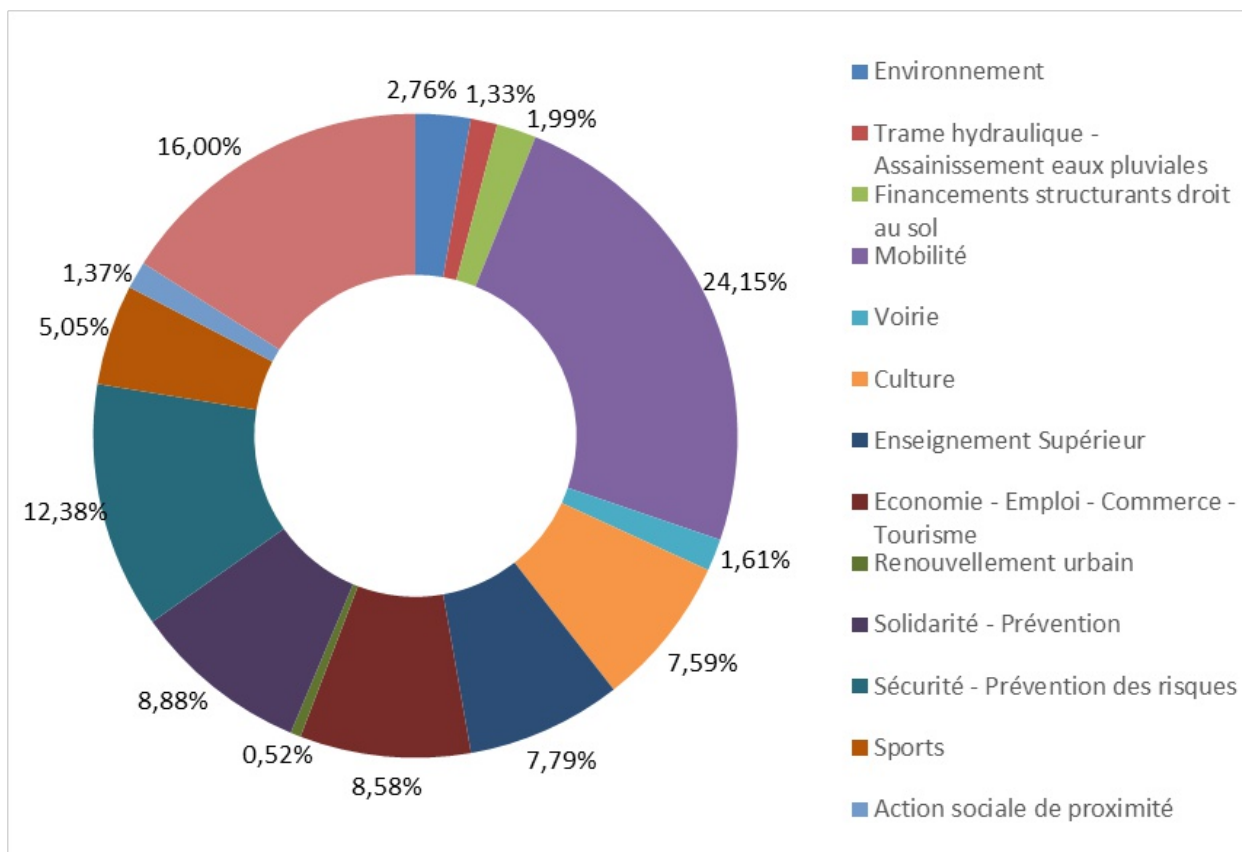
Il concerne les charges de fonctionnement de l'Agglomération (56,590 M€) et les reversements de la fiscalité (29,140 M€).

**BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement s'élève à **20,794 M€**.

Il concerne à la fois les programmes de requalification et la réalisation d'équipements, principalement sous maîtrise d'ouvrage Troyes Champagne Métropole.

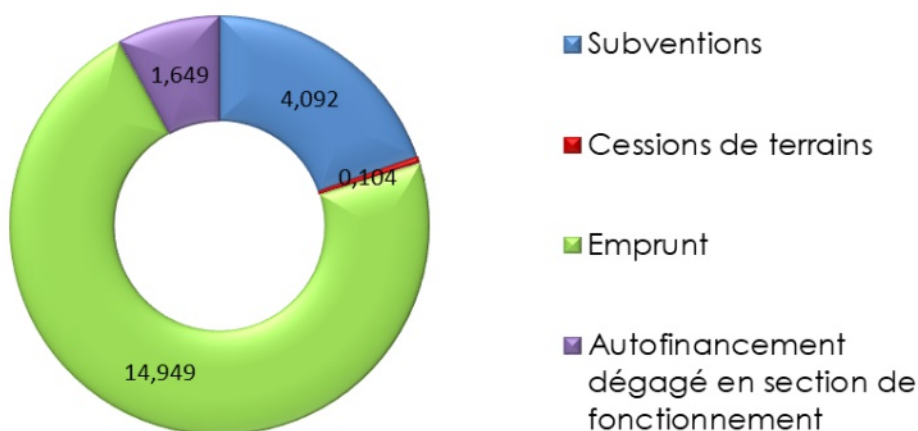
Répartition des dépenses par secteur :



## Répartition des recettes réelles (en millions d'€)

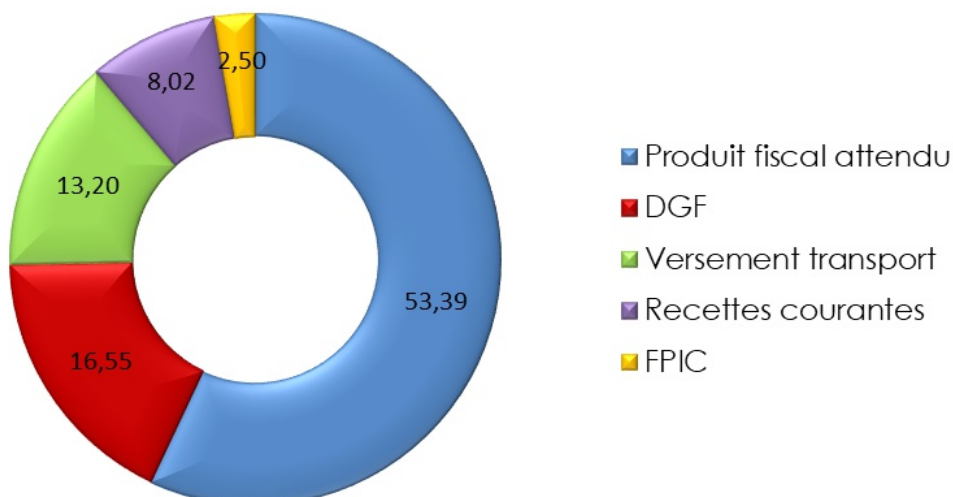
### Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **20,794 M€**. Elles comportent notamment le **produit des subventions et des participations financières extérieures**, le **programme prévisionnel d'emprunt** (contractualisé qu'en fonction des besoins réels de financement), les **cessions de terrains**, l'**autofinancement dégagé en section de fonctionnement**.



### Recettes de fonctionnement

Les recettes globales de fonctionnement sont estimées à **93,660 M€**. Elles comportent, les **recettes courantes de fonctionnement**, le **produit fiscal attendu** (avec des taux d'imposition inchangés en 2020), la dotation globale de fonctionnement (**DGF**), le fond de péréquation des ressources communales et intercommunales (**FPIC**) et le versement transport.



## Charge de la dette sur le budget primitif

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours global de la dette s'élevait à 102,227 M€.**

Cette dette est répartie sur le budget principal et les 18 budgets annexes (voir paragraphe ci-dessous).

Pour l'année 2020, l'annuité des emprunts est globalement estimé à 16,108 M€ (l'amortissement du capital s'élevant à 14,384 M€, les intérêts à 1,614 M€, et les frais financiers et bancaires à 110 000 € (coût d'utilisation des contrats de lignes de trésorerie qui permettent d'optimiser la gestion de la trésorerie de la collectivité).



**Les recettes en atténuation de la charge de la dette sont estimées à 6,861 M€** et correspondent principalement au produit attendu de cessions des terrains viabilisés de la ZAE du Parc du Grand Troyes (6,813 M€) et des loyers annuels de bâtiments locatifs (47 200 €).

Au final, **la charge globale de la dette s'établit à 9,270 M€** soit **une baisse de 327 300 €** par rapport au budget précédent.

Pour ce qui est du budget principal, par rapport à l'année 2019, l'annuité de la dette augmente de 362 500 €, du fait du remboursement du capital des nouveaux emprunts, qui se trouve en partie compensé par la baisse des intérêts et des frais financiers.

## 18 budgets annexes

Ce projet de budget 2020 comporte également 18 budgets annexés, dont trois nouveaux (gare routière, location moyens transport et eau potable), parmi lesquels :

- le budget élimination des déchets : 22,129 M€
- le budget assainissement : 16,849 M€
- le budget zones d'activités : 10,595 M€
- le budget GEMAPI : 9,695 M€
- le budget Stade de l'Aube : 2,117 M€
- le budget location bâtiment ESC : 1,030 M€

**Au total, le budget primitif 2020, s'équilibre en dépenses et en recettes réelles à la somme de 179 062 663 €.**